LILLE GRAND PALAIS
20, 21 & 22 JUIN 2023

JPC

LILLE GRAND PALAIS

JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION

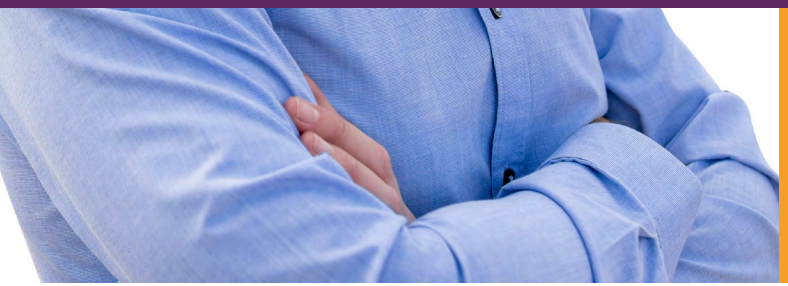

JPC JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION CAPEB 20, 21 ET 22 JUIN 2023

I ♥ CAPEB

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

Actualités de l'Assainissement Non Collectif & de la gestion des eaux de la parcelle

Jérémie STEININGER
Délégué général
Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle

Plan

- Etat d'avancement des travaux en cours :
  - Modification de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié,
  - Révision du NF DTU 64.1,
  - Règles professionnelles de mise en œuvre des filières dites agréées,
  - Traçabilité des installations.
- Plan Eau : une opportunité pour la valorisation des eaux
- Focus sur l'assurance décennale

1. Etat d'avancement des travaux en cours

- Modification arrêté du 7 septembre 2009 modifié

PANANC
PLAN D'ACTION NATIONAL SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Avancées :
  - Rappel concernant la réception des travaux,
  - Obligation de vérification annuelle des installations avec pièces sensibles,
  - Evolution de la procédure d'agrément (renouvelable, absence de vidange, …).
- Avis circonstancié de la Commission Européenne sur la procédure d'agrément,
- Proposition de texte de la part de l'ATEP pour sortir de cette situation de blocage,
- **Besoin de mobilisation de la Profession pour une publication rapide du texte.**

1. Etat d'avancement des travaux en cours

- Révision NF DTU 64.1

afnor NORMALISATION

- Révision réalisée sur la base de commentaires reçus,
- Déséquilibre de représentation des acteurs = Forte présence de techniciens SPANC,
- Besoin d'allègement, de simplification et de centrage du document = Expériences réussies de la part des installateurs comme base de l'évolution des prescriptions du NF DTU 64.1.

atep CAPEB L'Artisanat du Bâtiment

1. Etat d'avancement des travaux en cours

- Règles professionnelles de mise en œuvre des filières dites agréées

- Refus d'intégration des filières dites « agréées » dans le NF DTU 64.1,
- Base de travail avec les règles de la procédure d'agrément,
- Apporter un document de référence aux installateurs pour la mise en œuvre des filières agréées,
- Travail commun : CAPEB, CNATP, MAIAGE et ATEP avec le soutien technique du CERIB.
- Bénéficier des mêmes conditions d'assurances que les filières traditionnelles,
- Echange préalable à la présentation à la C2P de l'AQC avec la FFB UNCP – UMGO.

1. Etat d'avancement des travaux en cours

- Traçabilité des installations

360 SmartConnect

- Nombreux intervenants sur un ANC,
- Comment faire passer l'information d'un acteur à l'autre et savoir si les actions ont été faites ?
- Système de traçabilité,
- Enregistrement des informations,
- Service web sécurisé,
- QR code,
- Toutes les interventions sur l'équipement.

2. Plan Eau :
Une opportunité pour la valorisation des eaux

- Mesure 3

Pour le bâtiment :

Des travaux sont engagés afin de réduire la consommation d'eau dans les bâtiments neufs.

2024

2. Plan Eau : Une opportunité pour la valorisation des eaux

- Mesure 6

Pour les citoyens :

Les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydro-économes et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires.

Dès 2024

2. Plan Eau : Une opportunité pour la valorisation des eaux

- Mesure 15

Les freins règlementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles seront levés à la fois dans l'industrie agro-alimentaire, dans d'autres secteurs industriels et pour certains usages domestiques, dans le respect de la protection de la santé des populations et des écosystèmes.

Dès 2023

2. Plan Eau : Une opportunité pour la valorisation des eaux

- Mesure 19

La récupération des eaux de pluie de toiture des bâtiments agricoles (notamment bâtiments d'élevage, pour l'abreuvement des animaux) sera largement soutenue en vue de sa généralisation via des aides des agences de l'eau.

Dès 2024

2. Plan Eau : Une opportunité pour la valorisation des eaux

- Mesure 47

Un volet eau de France 2030 couvrira l'ensemble de la chaîne de valeur et des usages liés à l'eau (gestion de la ressource brute, usages de l'eau, maîtrise de la donnée et de son analyse, traitement des eaux), comme soutien transversal aux innovations des entreprises françaises.

À partir de 2023

3. Focus sur l'assurance décennale

- Les installateurs doivent justifier d'une assurance responsabilité décennale.
- L'attestation doit préciser que l'installateur est bien assuré pour réaliser des installations d'assainissement non collectif.
- **Il est de la responsabilité de l'installateur de faire connaitre à son assureur son activité de pose en ANC ainsi que les techniques mises en œuvre, pour que celui-ci soit en mesure d'adapter éventuellement sa garantie d'assurance.**

Ensemble

encadrons, promouvons
et développons
le stockage,
le traitement
et la valorisation des eaux
à l'échelle des bâtiments
et des parcelles.

La gestion de l'eau à la parcelle doit être une priorité : 3 mesures essentielles

1/ Mise en conformité de l'ANC →séquestration des fonds chez le notaire en cas de vente

2/ Soutien de la récupération des eaux pluviales à la hauteur des travaux d'économies d'énergie

3/ Valorisation des eaux grises

Faire des eaux pluviales une ressource et non un déchet à évacuer à l'égout

→ Collecter et gérer et l'eau de pluie,

- des solution aux multiples avantages
- des marchés pour nos entreprises artisanales du Bâtiment, des Travaux Publics et du Paysage

POURQUOI RELANCER LA MARQUE QUALIPLUIE ?

Un marché d'avenir

Environnemental :

- Gérer l'eau de pluie là où elle tombe
- Réduire les surfaces imperméabilisées
- Favoriser le végétal (évapotranspiration)
- Pour limiter le ruissellement des eaux (stockage et infiltration)
- Economiser la consommation d'eau potable
- Maitriser les pics de pluviométrie (rétention) …

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment

QUALIPLUIE

- 1 formation de 2 jours
- 1 dossier

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

LA FORMATION - 2 jours

PARTIE THEORIQUE

- L'eau et ses enjeux
- La récupération d'eau de pluie
- La rétention d'eau de pluie
- Gestion des eaux pluviales
- Solutions et alternatives écologiques et économiques
- Les réglementations

PARTIE PRATIQUE

- Dimensionnement
- Signalisation et sécurité des usagers
- Mise en œuvre
- Relation client

PARTIE GENERALE

- Quelles alternatives possibles à la récupération et rétention d'eau de pluie ?
- Qu'est-ce que la gestion de l'eau à la parcelle ?
- Gestion alternative des eaux pluviales
- Quelles alternatives ont le meilleur rapport/ qualité prix ?
- Gestion des eaux : exemple des autres pays

PARTIE COMMERCIALE

- Les différentes techniques de vente
- Les qualités d'un bon vendeur
- Les différents outils commerciaux
- Communication non-verbale : cerner son client
- Assurer la visite client
- Développer des arguments
- Assurer un bon suivi client

FIN DE FORMATION : QCM DE CONNAISSANCE

QUALIPLUIE

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment

QUALIPLUIE

Faire-savoir votre savoir-faire

www.qualipluie.com

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment